

Date :
02/11/2000

Origine :
DDRI

Réf. :
DDRI n° 134/2000
 n /
 n /
 n /

MMES et MM les Directeurs
. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Pour Attribution

MMES et MM les Agents Comptables
. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MMES et MM les Directeurs
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
. des Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie

Pour Information

Plan de classement :

20

Titre :

Subsistance - Etablissements
39ème mise à jour

Résumé :

Prise en charge des frais de séjour de certains établissements de soins non visés à l'article 11 du décret n 67-1232 du 22 décembre 1967.

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

Dossier suivi par :

Téléphone :

Date de Réponse :

DPAS/Jacqueline ABOUDOU - Jean-Louis SARNETTE

01.42.79.35.76

01.42.79.35.65

Direction Déléguée Aux Risques

02/11/2000
MMES et MM les Directeurs
. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine :
DDRI
Pour attribution

MMES et MM les Agents Comptables
. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MMES et MM les Directeurs
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
. des Unions Régionales d'Assurance Maladie

Pour Information

N/Réf. : DDRI - n° 134 / 2000

Objet : Prise en charge des frais de séjour de certains établissements de soins non visés à l'article 11 du ***décret n°67-1232 du 22 décembre 1967***.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la 39^{ème} mise à jour de la circulaire SDAM du 29 avril 1970 relative aux établissements de soins non visés à l'article 11 du décret n°67-1232 du 22 décembre 1967, mais qui, en raison de séjours atteignant couramment trois mois peuvent bénéficier de la subsistance (prise en charge référence F 212).

NUMERO DE LA CPAM	VILLE	ETABLISSEMENT
17 b	La Rochelle	Centre Alcoologique Alpha - Royan
29 c	Quimper	Centre de Toul AR C'Hoat - Châteaulin

La Responsable
du Département Réglementation
et Information Opérationnelle

Yvette RACT

